

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de St-Méen.

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

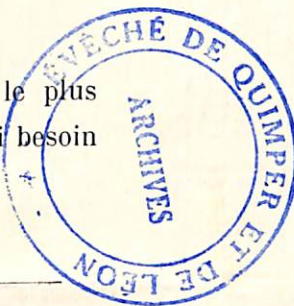
R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de St-Méen.

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par des institutrices laïques chrétiennes.
Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Deux.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Quatre-vingt-dix.

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucune : les maîtresses n'ayant pas d'enfants.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à Madame Bernier.

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par une subvention annuelle de onze cents francs sur son académie par la bienfaisance.
École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. _____

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui.

Quel en est le nombre ?

R. Trois.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la Congrég. des Filles du St Esprit.

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.